



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mai 2024
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Quarantième rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 25 janvier 2024 (S/2024/95).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en qualité d'observateur, à la 129^e réunion du Sous-Comité technique de la Commission tripartite, qui s'est tenue à Bagdad les 4 et 5 mars 2024. Les membres de la Commission tripartite y ont fait le point sur les activités menées pour repérer et fouiller de potentiels sites d'inhumation, s'appuyant sur des témoignages spontanés, sur l'analyse d'images satellitaires et aériennes et sur les missions sur le terrain.

3. Pendant la période considérée, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Iraq ont continué d'analyser conjointement les images satellites commerciales disponibles et les images aériennes fournies par les États-Unis d'Amérique pour l'identification de quatre sites d'inhumation potentiels en Iraq, notamment à Samaoua (Tell Cheïkhiya et Feïdat Azayer), Karbala et Khamissiyé. Les États-Unis ont continué de s'efforcer de répondre à la demande du CICR visant à obtenir de nouvelles images aériennes des sites en Iraq. Le Koweït a demandé aux États-Unis d'accélérer la recherche de ces images, en particulier celles de Tell Cheïkhiya, afin de restreindre davantage la zone de recherche de lieux d'intérêt. Les États-Unis se sont engagés à recueillir des renseignements supplémentaires sur les sites d'inhumation potentiels et dit qu'ils s'intéresseraient en priorité à Tell Cheïkhiya et Khamissiyé.

4. Le CICR et l'Iraq ont continué d'analyser conjointement les images aériennes de quatre sites au Koweït sur la base des coordonnées fournies par les États-Unis et



le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. À la 129^e réunion du Sous-Comité technique, les États-Unis ont confirmé qu'ils continuaient de s'efforcer d'obtenir de nouvelles images aériennes de ces sites. Le CICR a continué de débattre avec les États-Unis d'Amérique de la possibilité de faire des recherches dans leurs archives nationales en utilisant les coordonnées fournies, ainsi que de diffuser plus largement l'appel à témoins auprès des anciens combattants américains. Le Koweït a demandé que les États-Unis fassent le point sur ces efforts à la prochaine réunion du Sous-Comité technique.

5. En ce qui concerne les sites d'inhumation potentiels à Samaoua (Tell Cheïkhiya), dans la province du Mouthanna, l'Iraq a indiqué que les mesures administratives approuvées par le Premier Ministre iraquien pour le transfert d'un officier dans cette province afin d'aider à obtenir la coopération d'un témoin n'avaient pas encore été mises en œuvre. Aucune visite n'ayant été effectuée dans la région depuis la dernière séance du Sous-Comité technique, l'Iraq a accepté la proposition du Koweït de fixer un calendrier pour les prochaines étapes, y compris les futures visites sur le terrain, et exprimé son intention de coordonner ses activités avec le Koweït et les autres membres du Sous-Comité technique. En réponse aux préoccupations exprimées par le Koweït au sujet d'éventuelles fouilles non autorisées qui pourraient compromettre l'intégrité du site d'inhumation potentiel de Tell Cheïkhiya, l'Iraq a affirmé qu'il incombait aux autorités compétentes de protéger les sites d'inhumation présumés. Il a également accepté d'informer le Gouverneur nouvellement élu du Mouthanna de l'importance de protéger ces sites. Le Koweït et l'Iraq ont convenu qu'il était essentiel d'obtenir la coopération de l'ancien Gouverneur du Mouthanna afin qu'il fournisse toute information utile qu'il pourrait avoir sur le site d'inhumation potentiel, au vu de ses déclarations depuis 2019. L'Iraq a indiqué qu'il continuerait de dialoguer avec l'ancien Gouverneur de Mouthanna à cet égard.

6. Concernant le site de Karbala, l'Iraq a continué d'essayer de localiser des témoins potentiels parmi d'anciens officiers de la sécurité qui pourraient détenir des informations sur de potentiels lieux de détention et d'exécution. Le Koweït a déclaré que les noms et les coordonnées du personnel iraquien recueillis à l'occasion de réunions d'information avec des prisonniers de guerre koweïtiens libérés avaient été communiqués au CICR à la quarante-deuxième réunion du Sous-Comité technique et qu'aucune autre information n'était disponible. Le CICR poursuivra les échanges avec l'Iraq au sujet de l'examen de la correspondance antérieure afin de recouper les éléments d'information.

7. En ce qui concerne le site de Khamissiyé, l'Iraq a fait savoir à la 129^e réunion du Sous-Comité technique que son comité interministériel de sécurité avait dressé une liste d'anciens officiers de la sécurité qui pourraient détenir des informations sur les lieux d'inhumation et qu'il s'efforçait de les localiser. Le Koweït a souligné que le Gouvernement iraquien devait redoubler d'efforts pour obtenir des informations auprès d'autres témoins identifiés, notamment des fonctionnaires, concernant les sites de Khamissiyé et de Tell Cheïkhiya.

8. Un témoin de nationalité iraquienne qui collaborait avec le Sous-Comité technique depuis 2005 et serait revenu sur sa déclaration initiale a assisté à la 129^e réunion du Sous-Comité technique pour donner des informations supplémentaires au sujet du site de Khamissiyé. À cette occasion, il a fait valoir qu'il avait pleinement coopéré, à la demande directe du Premier Ministre iraquien. Selon lui, un autre témoin qui se serait trouvé au Danemark détenait des informations pertinentes sur le site, mais il était apparu par la suite que ce témoin n'était plus disposé à les divulguer. Il s'est dit prêt à participer à toute initiative visant à obtenir la coopération du témoin qui se trouverait au Danemark ainsi qu'à toute tentative de

prise de contact avec d'autres témoins éventuels. Il a ajouté qu'il avait assisté à la réinhumation des dépouilles des personnes portées disparues à Khamissiyé et rappelé les noms d'autres témoins qui l'accompagnaient. Il a dit, comme lors de précédentes réunions du Sous-Comité technique, qu'il était certain que les dépouilles de nationaux koweïtiens se trouvaient dans la zone proche d'Ahouar Khamissiyé et dans un autre lieu non divulgué à Khamissiyé. Selon lui, le site de Khamissiyé comptait trois ou quatre charniers contenant les dépouilles de plus de 100 nationaux du Koweït et d'États tiers.

9. Le Koweït a rappelé que le Mécanisme tripartite collaborait depuis longtemps avec ce témoin et demandé instamment que tout soit mis en œuvre pour obtenir sa pleine coopération, déclarant que, selon ses estimations, les dépouilles d'environ 180 personnes portées disparues avaient été enterrées à Khamissiyé. Il a également demandé instamment que l'on continue de rechercher d'autres témoins potentiels, en particulier les personnes qui exerçaient en qualité de fonctionnaires, réaffirmant que quiconque fournirait des informations sur les lieux d'inhumation n'en subirait aucune conséquence sur le plan juridique. L'Iraq a réaffirmé que le Premier Ministre suivait de près l'évolution de la situation. Il a accepté de donner suite à la demande concernant la liste de témoins potentiels, y compris d'anciens officiers de la sécurité, et de faire part de ses conclusions à la prochaine réunion du Sous-Comité technique.

10. Du 22 au 25 janvier, le Ministère iraquien de la défense a mené des travaux d'excavation sur le site de Mahaouïl, dans la zone 1. Il n'a été trouvé aucun reste humain ni aucune preuve de la présence de tels restes. L'Iraq a déclaré qu'il communiquerait ses conclusions au témoin et organiserait une nouvelle visite sur les lieux.

11. En ce qui concerne le site de Mouradiyé, dans la province de Diyala, l'Iraq étudie la possibilité d'établir une nouvelle carte topographique, comme suggéré par le CICR, en utilisant un drone avec l'appui de l'armée de l'air iraquienne et l'assistance technique du CICR, afin de recueillir davantage d'informations sur le site.

12. Aucune autre information n'a fait surface pendant la période considérée concernant le cas d'un Saoudien porté disparu qui aurait été détenu dans la prison iraquienne de Nassiriyé. L'Arabie saoudite examine encore une proposition de l'Iraq visant à faciliter la visite d'un témoin dans cette prison. Le CICR a organisé un atelier à l'intention des autorités saoudiennes, y compris des garde-frontières, à Riyad, sur le thème « Accompagner les familles des personnes portées disparues ».

13. Le Royaume-Uni a déclaré qu'il n'y avait pas eu de faits nouveaux concernant le cas d'un Iraquien faisant l'objet d'une enquête ouverte par la police métropolitaine de Londres car il aurait ordonné en 1990 l'exécution de 35 Koweïtiens, qui auraient été inhumés dans la zone de Jahra, au Koweït. Les faits avaient été relayés par le journal *The Sun*. À la demande du Koweït, le CICR avait tenté à maintes reprises d'entrer en contact avec un témoin potentiel qui pourrait avoir des informations sur cette affaire, en vain, mais continuerait d'essayer.

14. Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucun autre fait nouveau concernant le site de Salman Pak (le cimetière). Le CICR présentera à l'Iraq ses recommandations techniques sur la marche à suivre sur ce site. En outre, l'Iraq continuera de rechercher des informations plus crédibles sur le site auprès des autorités locales et de témoins.

15. Le 11 février, en présence du CICR et d'un témoin, le Ministère iraquien de la défense a mené une évaluation préliminaire d'un site d'inhumation présumé à Touitha (province de Bagdad). Il a accepté de mener ces activités d'excavation sur le site en se fondant sur les recommandations techniques formulées par le CICR afin de

protéger l'environnement dudit site. L'Iraq présentera ses conclusions d'ici à la prochaine réunion du Sous-Comité technique.

16. En janvier, le Ministère iraquien de la défense a lancé des appels à témoins par l'intermédiaire de son site Web officiel et du réseau des médias irakiens, se servant d'un texte convenu avec le Koweït. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour encourager les témoins potentiels à se manifester, l'Iraq a redit son intention d'offrir une récompense financière et d'accorder l'immunité de poursuites à quiconque pourrait donner des renseignements sur les sites d'inhumation.

17. En ce qui concerne le don que le Koweït a fait au CICR pour l'aider à déterminer quelles étaient les technologies les plus appropriées pour la recherche des lieux d'inhumation contenant les dépouilles de nationaux du Koweït et d'États tiers en Iraq et de certains sites donnés en Iraq, le CICR a indiqué que la première étape consistait à créer une base de données, puis à recenser les besoins propres à chaque site. Le Koweït a souligné qu'il fallait étudier les technologies disponibles, parallèlement à la création de la base de données, soulignant l'importance de l'expertise parallèlement à l'acquisition de technologies et évoquant les propositions faites par le passé concernant l'utilisation de l'imagerie aérienne et l'analyse des données satellitaires. Il a également souligné qu'une expertise médico-légale était nécessaire pour garantir l'utilisation efficace de la technologie.

18. Conformément à la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le projet d'examen, les membres du Sous-Comité technique ont tenu des consultations le 3 mars, avant la 129^e réunion, afin d'examiner l'instruction permanente sur les différentes étapes des activités menées sur le terrain et d'en arrêter la version définitive. Le document final a été adopté par tous les membres du Sous-Comité technique.

19. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et de transfert des connaissances, le CICR a annoncé qu'un atelier sur l'enquête préliminaire à l'intention des équipes techniques irakiennes et koweïtiennes se tiendrait au Koweït en mai. En juillet, le Comité des personnes disparues à Chypre organisera un autre cours de formation sur les enquêtes, destiné notamment aux membres du Sous-Comité technique, qui sera cofinancé par la MANUI et le CICR.

20. Le 23 janvier, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est entretenu à Bagdad avec de hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur pour demander instamment l'application rapide des mesures administratives approuvées par le Premier Ministre concernant les sites d'inhumation potentiels dans la province du Mouthanna.

21. Le 21 février, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu à Bagdad avec le Ministre adjoint des affaires étrangères chargé des personnes portées disparues et des prisonniers de guerre du Koweït, avec lequel il a examiné toute une série de questions afin d'accélérer les progrès, notamment en ce qui concerne les sites d'inhumation de Mouthanna et de Khamissiyé. Le Ministre adjoint des affaires étrangères était en Iraq pour rencontrer les autorités irakiennes compétentes et discuter des obstacles à l'avancement des travaux sur le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus.

22. Les 4 et 5 mars, le Représentant spécial adjoint a participé à la 129^e réunion du Sous-Comité technique à Bagdad. Il a fait le point sur la collaboration de la MANUI avec les autorités compétentes pour faire avancer les travaux sur les personnes portées disparues.

23. Le 10 mars, le Représentant spécial adjoint a rencontré le Chef du Département juridique et le Directeur de la Section des droits humains du Département juridique

du Ministère iraquien de la défense. Les échanges ont porté sur l'importance de progresser rapidement sur le dossier des personnes portées disparues, la MANUI restant disposée à continuer de fournir un appui.

24. Le 13 mars, le Représentant spécial adjoint a rencontré le Sous-Secrétaire aux affaires multilatérales et juridiques du Ministère iraquien des affaires étrangères et encouragé à redoubler d'efforts pour faire avancer le dossier des personnes portées disparues ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

25. Durant la période considérée, aucun fait nouveau n'est survenu au regard de la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives nationales. Lors de réunions avec des responsables iraqiens et koweïtiens, la MANUI a renouvelé sa proposition de réactiver le Comité technique mixte Iraq-Koweït sur les biens koweïtiens disparus, qui n'a exercé aucune activité depuis 2014.

IV. Observations

26. Je salue la volonté constante des membres de la Commission tripartite, sous la direction du CICR, de rechercher, d'identifier et de restituer les dépouilles de nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. J'encourage les membres de la Commission tripartite à communiquer rapidement d'autres images aériennes pour appuyer la recherche de potentiels sites d'inhumation.

27. Je salue la volonté du Gouvernement iraquien, en particulier des Ministères de la défense et des affaires étrangères, sous la direction du Premier Ministre, de continuer de s'employer à recueillir des témoignages et de mener des activités d'excavation et d'autres activités pour repérer de potentiels sites d'inhumation. Il faut continuer de rechercher des témoins pour progresser dans la localisation des lieux de sépulture. L'Iraq doit donc poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre des initiatives importantes, notamment diffuser des appels à témoins et prendre d'autres mesures visant à encourager les témoins à communiquer des informations. Je demande instamment à l'Iraq de redoubler d'efforts, en particulier en ce qui concerne les sites d'inhumation présumés de Samaoua et de Khamissiyé, qui contiendraient les restes d'un grand nombre de personnes disparues.

28. J'exhorte le Gouvernement iraquien à prendre des mesures concrètes et à redoubler d'efforts pour réaliser des progrès tangibles dans la localisation et la restitution des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales.

29. Je remercie le CICR pour la direction et l'aide fournies aux membres de la Commission tripartite, notamment pour son rôle essentiel dans l'élaboration des instructions permanentes concernant les activités sur le terrain et pour la fourniture d'une formation technique.

30. Ma Représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et le personnel de la MANUI restent déterminés à continuer d'appuyer l'action des gouvernements iraquien et koweïtien, de la Commission tripartite et des autres partenaires afin de progresser encore dans l'exécution de ce mandat d'importance.